



Info-Soutien

Numéro 9 - 7 février 2018

Des Patriotes

Campagne REER Tournée du Fonds de solidarité FTQ

Voici la liste des établissements visités au cours des deux prochaines semaines dans le cadre de la tournée du Fonds de solidarité FTQ.

Pour voir la liste complète :
syndicatchamplain.com

7 février

École Du Moulin
École de la Mosaïque

8 février

École secondaire Ozias-Leduc
École de l'Odyssee

9 février

École La Farandole
École Père-Marquette

12 février

Centre administratif
École Le Tournesol
École Mère-Marie-Rose

13 février

École Les Jeunes Découvreurs
École secondaire de Mortagne
École secondaire le Carrefour
École du Tourne-Vent

14 février

École du Grand-Chêne
École De La Broquerie

15 février

École de la Pommeraie
École Pierre-Boucher

16 février

École secondaire Polybel

19 février

École Au-Fil-de-l'Eau (Pavillons
Hertel et Desrochers)

20 février

AM École Notre-Dame
PM École Notre-Dame II
École Paul-VI
École secondaire de Chambly

21 février

École Le Rucher
École Louis-H.-Lafontaine

22 février

École de la Chanterelle
École Saint-Mathieu

23 février

École Mgr-Gilles-Gervais
École au Cœur-des-Monts
Centre de formation Richelieu
Centre d'Intégration La Traversée

La coupe est pleine, ça déborde !

Chez les ouvriers, le travail ne manque pas. Et, compte tenu des millions de dollars annoncés par le ministre Proulx pour rénover les établissements, ce sera le cas encore pour les mois à venir ! D'ailleurs, la Commission scolaire des Patriotes, tout comme les autres commissions scolaires, s'affaire à sa liste de projets pour remettre les établissements dans un état satisfaisant.

Malheureusement, la coupe est déjà pleine chez les ouvriers ! Il faut engager du personnel, ce qui est plus facile à dire qu'à faire. En effet, malgré les affichages, les postes disponibles sont tout de même difficiles à combler. Il faut croire que la prime de 10 % ne suffit pas pour attirer des candidats potentiels ! Rappelons que cette prime a été mise en place suite aux dernières négociations nationales et qu'elle s'applique aux ouvriers spécialisés pour qui le gouvernement reconnaît qu'il y a une problématique d'attraction et de rétention de la main-d'œuvre. Je me croise les doigts pour qu'elle puisse au moins retenir ceux qui travaillent déjà à la Commission.

Quoi qu'il en soit, nous avons besoin de l'expertise des ouvriers qui travaillent en régie. D'autant plus qu'aller en sous-traitance, c'est bien connu, ça coûte plus cher que d'exécuter les travaux à l'interne. Faites l'équation : plus il y a d'argent dans les poches des sous-traitants, moins il en reste pour nos établissements.

Ça déborde dans les services de garde. Encore aujourd'hui, plusieurs écoles n'ont pas réussi à pourvoir les postes restés vacants suite à la dernière étape de la séance d'affectation du mois d'août dernier.

Conséquence : le ratio de certains groupes

dépasse la norme qui est de 20 enfants par groupe. Ce n'est pas pour rien que nous voyons des éducatrices classe principale, et parfois même des techniciennes en service de garde, en charge d'un groupe d'enfants.

Toutefois, nous savons que la Commission scolaire est en recherche constante de personnel. Le manque d'effectif entraîne de la surcharge de travail, épuise l'équipe en place et, malheureusement, détériore les climats de travail. Certains quittent les rangs pour travailler dans les CPE ou réorientent complètement leur carrière.

Comment faire cesser cette dégringolade ?

Pour les ouvriers, 2018 annonce la mise en place d'un comité chargé d'analyser la pertinence de la prime d'attraction et de rétention. A-t-elle encore sa raison d'être ? Est-elle suffisante ? Y a-t-il d'autres moyens à ajouter pour contrer cette pénurie d'ouvriers ?

Qu'est-ce qui fait qu'en services de garde, les éducatrices quittent le navire ? Est-ce leurs conditions de travail, les horaires brisés, le nombre d'heures insuffisant ? Il y a fort à parier que plusieurs d'entre vous ont des réponses à ces questions. Mais qui peut nous aider à trouver et à mettre en place les solutions ?

Voilà de beaux sujets de réflexion auxquels nous nous attardons et auxquels nous voulons trouver de réelles solutions. Aurons-nous une oreille attentive ? C'est ce que nous souhaitons ! Car ce n'est pas tout d'avoir de belles écoles dans un état satisfaisant, il faut aussi du personnel qui y travaille !

Guylaine Bachand

Imaginer l'école
Table ronde avec le Syndicat de Champlain et le LAB-ÉCOLE

Animée par Josée Boileau
Le mardi 13 février, à 19 heures

Webdiffusion à syndicatchamplain.com
Diffusion en direct sur Facebook : [@syndicatchamplain](https://www.facebook.com/syndicatchamplain)



Info-Soutien
tél. : 450-462-2581 / 1-800-361-5101
télécop. : 450-462-4534

syndicatchamplain.com

Les articles non signés sont de Guylaine Bachand

Vêtements et uniformes de sécurité

Je vous rappelle que la Commission doit fournir gratuitement tout uniforme ou vêtement spécial dont elle exige le port ou qui est exigé par la loi.

Il est important de souligner que tous les employés sont assujettis à cette clause. Que vous soyez une personne salariée régulière ou temporaire, votre sécurité est primordiale !

En vertu de la clause 8-6.02 des arrangements locaux, les montants alloués pour les bottes et les chaussures de sécurité ainsi que les lunettes sont indexés en fonction de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation au 1^{er} janvier de chaque année.

Par conséquent, voici les nouveaux montants alloués depuis le 1^{er} janvier 2018 :

- Pour les bottes de sécurité : 151,11 \$ + taxes;
- Pour les chaussures de sécurité : 121,11 \$ + taxes;
- Pour les lunettes de sécurité ajustées à la vue : 211,07 \$ (ce produit n'est pas taxable).

Il est possible de se procurer ces items au coût mentionné, mais si vous souhaitez avoir un produit plus dispendieux, vous devrez payer la différence au fournisseur.

Comment faire pour obtenir ces items ?

Pour les bottes et les chaussures :

Faites la demande à votre direction et elle vous avisera des

fournisseurs inscrits au système. Il y en a plusieurs sur le territoire de la CSP. Votre nom devra être inscrit dans le système d'achat de la CSP avec le code d'article.

Aussi, il appartient à l'employeur de décider si l'item doit être remplacé.

Pour les lunettes de sécurité :

Votre direction doit faire parvenir un courriel d'autorisation à l'une des personnes responsables des achats à la CSP qui indique le nom et le matricule de l'employé. Votre direction recevra un formulaire électronique à compléter ainsi que la liste des professionnels desservis par le fournisseur Sécurité avec qui la CSP a un contrat.

Il est à noter que les montures sont munies de protecteurs latéraux qui sont rivés à la monture. Il y a déjà un certain nombre de montures choisies et sur approbation, d'autres modèles peuvent être acceptés. Si le montant dépasse celui autorisé, on communiquera avec vous pour savoir si vous acceptez de payer la différence, ou encore, il sera possible de modifier les options pour balancer avec le montant autorisé.

Il sera possible de bénéficier à nouveau d'un remboursement lorsque 24 mois se seront écoulés entre deux achats.

Guyline Bachand

L'Outil de travail quotidien 2018-2019

C'est le temps de passer les commandes !

Le planificateur *L'Outil de travail quotidien* a été rafraîchi tant au niveau du visuel qu'au niveau du contenu.

Afin de distribuer le bon nombre d'exemplaires du planificateur, vous devez nous fournir le nombre requis pour votre établissement.

Pour faciliter la gestion, nous vous demandons de nommer une seule personne par établissement pour comptabiliser le nombre d'exemplaires souhaités. Ensuite, cette personne responsable doit se rendre à syndicatchamplain.com, dans la section « Inscriptions » et remplir le formulaire « *L'Outil de travail quotidien* » selon votre commission scolaire.

Le planificateur s'adresse seulement aux membres du Syndicat de Champlain.

Prenez note que vous avez jusqu'au 20 février pour vous inscrire.

Possibilité de rachat de services au RREGOP

Avis au personnel de soutien scolaire ayant subi une période de mise à pied temporaire

Le présent message a pour but de vous informer d'une mesure exceptionnelle permettant pour un temps limité la possibilité de rachat de service de périodes de mises à pied cycliques.

Vous êtes concerné ? Consultez tous les détails sur le site Internet du Syndicat à syndicatchamplain.com.

Pour toute question concernant les demandes de rachat de service et la retraite, contactez Annie Gauthier au bureau de Syndicat : agauthier@syndicatdechamplain.com

Épinglette du 8 mars

Procurez-vous l'épinglette du 8 mars, Journée internationale des femmes, signe de solidarité entre femmes !

Pour chaque épinglette vendue au coût de 4 \$, un don sera versé à une maison d'hébergement pour femmes. Informations et commandes : syndicatchamplain.com

Conditions de travail du personnel de l'éducation Important sondage l'IRIS

L'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS) effectue une enquête sur les conditions de travail et les réalités du personnel œuvrant dans les commissions scolaires (enseignantes et enseignants, personnel de soutien, professionnelles et professionnels).

Les résultats de cette enquête serviront à produire une étude, dont l'objectif sera de faire connaître la réalité des travailleuses et des travailleurs en commission scolaire à l'ensemble de la population afin de mettre en lumière les conséquences sur

ceux-ci des transformations organisationnelles. Cette étude sera ensuite largement diffusée.

Votre participation en grand nombre est primordiale afin d'obtenir la meilleure représentativité possible.

Le questionnaire prend une quinzaine de minutes à remplir et vous avez jusqu'au 2 mars pour le faire.

Pour remplir le sondage, rendez-vous à : <https://fr.surveymonkey.com/r/SondageIRIS>

